

Direction des Ressources Humaines

Pôle Administration du Personnel

DECLARATION PREALABLE D'ACTIVITE ACCESSOIRE*

Exercées auprès des établissements / institutions mentionnées aux articles L.951-5 du code de l'éducation et L 411.3.1 du code de la recherche

<u>Références</u>

- Code général de la fonction publique
- Article L.951-5 du Code de l'Éducation
- Article L.411-3-1 du Code de la Recherche
- Loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur
- Décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique
- Décret n°2021-1424 du 29 octobre 2021 relatif à la déclaration de certaines activités accessoires

Le formulaire doit être retourné à la DRH via votre SRHP

• Décret n°2021-1424 du 29 octobre 2021

Toute déclaration doit intervenir au plus tard 30 jours avant le début de l'activité accessoire,

II – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VOTRE ACTIVITE ACCESSOIRE								
Identité de l'employeur secondaire (nom et adresse)	Nature des fonctions exercées	Période d'exercice	Situation dans la fonction secondaire (Contractuel, Vacataire, auxiliaire)	Nombre d'heures par an	Montant de la Rémunération en Brut (euros)			

Certifie que cette activité est compatible avec les fonctions qui me sont confiées et ne pas affecter leur exercice. Elle ne porte pas atteinte au fonctionnement normal, à l'indépendance et à la neutralité du service.

Fait à, le Signature de l'agent

Visas

BIATSS		ENSEIGNANT CHERCHEUR/ENSEIGNANT Cette déclaration doit être transmise par le SRHI information aux responsables de composante laboratoire et de département disciplinaire	, de
DAC Nom/Prénom	date :	SRHP date:	
Signature		Signature	

^{*}Les responsables de composantes/laboratoires/départements disciplinaires peuvent faire part au SRHP de leurs éventuelles remarques/informations complémentaires qui seront transmises à la DRH lors de l'instruction de la déclaration par le service de gestion.



Réservé à la Direction des Ressources Humaines :	
La Direction des Ressources Humaines d'Université Côte d'Azur accuse réception de la déclaration préalable d'activ accessoire formulée ci-dessus	′ité
à Nice, le	
☐ Les informations demandées sont complètes	
☐ Les informations demandées sont incomplètes et nécessitent un complément d'information	
→ Les informations complémentaires demandées sont :	